

QUATRIÈME MÉDITATION.  
SAINTETÉ DE L'ÉTAT SACERDOTAL.

Imaginez-vous que vous êtes entouré des saints prêtres, des missionnaires et des Apôtres ; et écoutez Jésus-Christ qui vous fait cette question : Est-ce que vous ne pouvez pas être vous-même ce que ceux-ci ont été ?

Vous y êtes obligé :

I. Par votre titre de Chrétien.

II. Par votre dignité de Prêtre.

III. Par la sainteté que Dieu exigeait des Prêtres dans l'ancienne loi.

IV. Par l'idée que les saints nous donnent du prêtre.

**I. LE TITRE DE CHRÉTIEN.**

« Estote ergo perfecti sicut et Pater vester cœlestis perfectus est » (4 Matth. v, 48). Admirable, mais en même temps terrible sentence ! Mes enfants, dit Jésus-Christ aux simples fidèles, ne vous contentez pas d'une vie commune, et d'une sainteté ordinaire ; mais soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait. Quelle comparaison ! « Sicut ! » Est-ce qu'une ressemblance, une égalité adéquate pourra jamais exister entre celui qui est Saint par essence, et nous autres misérables pécheurs ? Non certainement. Mais Dieu veut nous donner à entendre combien Il désire que nous aspirions à la plus sublime sainteté, et Il veut que nous prouvions au monde que nous sommes les *enfants du Père qui est dans les Cieux* (Matth. v, 45).

**II. LA DIGNITÉ DU PRÊTRE.**

Ah ! si Dieu parle ainsi aux chrétiens en général, et s'Il se plaît à répéter à tout le monde ces paroles : « Hæc est voluntas Dei sanctificatio vestra » (1 Thess. iv, 3), « Soyez saints, parce que Moi, votre Seigneur et Dieu, Je suis saint » (1 Petr. i, 16) ; si Dieu déclare à tous que personne ne sera mis au nombre des élus, à moins d'être conforme à l'image de Son Fils, et de conserver **toute sa vie** cette divine ressemblance : « Quos præscivit et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui » (Rom. viii, 29) ; que dira-t-Il aux membres choisis de Son Eglise (c'est ainsi que saint Léon appelle les Prêtres) ? Que dira-t-il à Ses anges, à Ses ministres, aux dispensateurs de Ses mystères, à Ses intimes et à Ses plus chers amis, aux juges de la terre, à ceux qui sont des Dieux et qui ont reçu comme Lui l'onction sainte ; ceux qui sont la lumière du monde et le sel de la terre ? Que dira-t-Il à ceux auxquels la Très-Sainte Trinité a confié tout ce qu'elle pouvait confier de plus noble et de plus sublime au Verbe Incarné ?... O prêtre ! reconnais ta dignité... Le Père Eternel te livre Son Fils, et le Fils de Dieu t'établit le tuteur de Son humanité sainte ; le Saint-Esprit te fait le trésorier de Ses grâces et de Ses dons, et même le directeur de Ses épouses de prédilection. Quelle sainteté ne réclament pas des titres et des prérogatives admirables ? La possèdes-tu ? Mets-tu tout en œuvre pour l'acquérir ? Ah ! tu as lieu de trembler, si tu n'agis pas de .la sorte.

**III. LA SAINTETÉ QUE DIEU DEMANDAIT AU PRÊTRE DE L'ANCIENNE LOI.**

Dans la loi antique, où tout était ombre et figure, Dieu voulait que l'arche, le propitiatoire, le chandelier et les clochettes fussent de l'or le plus pur ; les pains sacrés devaient être préparés sur une table d'or ; cuits dans des fours d'or et conservés sur des tables également d'or ; Dieu avait commandé que sur la tiare du grand prêtre on attachât une lame d'or portant cette inscription *Sanctum Domino* (Exod. xxviii), pour signifier, dit Tostat, que le prêtre doit être un homme tout divin, complètement consacré à Dieu, un homme tout céleste et pur de la corruption du siècle. S'il en était ainsi dans l'antique loi, quelle devra donc être la sainteté du prêtre de la loi de grâce ? Quelle devra être la pureté et la sainteté de cette langue, **de ces mains**, de cet homme qui consacre, reçoit et distribue Celui qui est pur et saint par essence ; et cela **tous les jours** ?

**IV. L'IDÉE QUE LES SAINTS NOUS DONNENT DU PRÊTRE.**

Saint Ambroise appelle le prêtre un *homme divin* ; saint Clément un *Dieu terrestre*. Je ne m'étonne plus si un Paul, un Antoine, un Mucius, un Hilarion, un Apollonius et tant d'autres tremblaient à la vue d'une si haute dignité. Je ne m'étonne plus que les Macaire, les Arsène, les Benoît, les François d'Assise et d'autres hommes d'une éminente sainteté qui avaient montré de la force d'âme, les uns en se faisant anachorètes et religieux, les autres en fondant des ordres très-fervents n'ont pas eu le courage d'embrasser le sacerdoce.

« François, dit l'Ange au grand patriarche d'Assise, en lui présentant un vase d'eau très limpide, si tu veux être prêtre il faut que ton âme soit pure comme la liqueur contenue dans ce flacon ».

Et tu ne trembles pas, mon âme ? Où est la pureté et la sainteté que tu devrais avoir ? « Cujus est imago hæc ? » (Marc xii, 16) Es-tu la copie fidèle du divin Modèle des prédestinés ? Ta perfection est-elle semblable à la perfection divine ? De qui es-tu l'image ? Est-ce de Dieu ou de quelque autre ? Et puisque tu te trouves si peu ressemblant à ton modèle, est-ce que tu ne voudrais pas voir disparaître ou au moins diminuer l'opposition et la dissemblance qu'il y a entre

Jésus-Christ et toi ? Continue donc à méditer ces vérités; ne les lis pas en courant, mais étudie-les bien posément, et avec toute l'attention possible. Pense donc que Dieu désire accomplir en toi la magnifique promesse d'Isaïe :

« Ero vobis in Patrem, et vos eritis mihi in filios. Has ergo habentes promissiones, charissimi, mundemus nos ab omni inquinamento carnis et spiritus, perficientes sanctificationem in timore Dei (II cor. VII, 1). Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum, sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros, in multa patientia... in castitate, in scientia, in longanimitate, in suavitate, in Spiritu Sancto, in charitate non ficta » (II Cor. VI, 3, 4, 6). Avez-vous toutes ces qualités ?

Fruit. - Donc,

« afin que notre ministère ne soit point déshonoré, agissons en toutes choses comme des ministres de Dieu, prenant garde de **ne donner en quoi que ce soit aucun sujet de scandale**, et nous rendant recommandables par une grande patience dans les maux, dans les nécessités pressantes et dans les extrêmes afflictions » (II Cor. VI, 3, 5).

Si nous n'avons pas assez de courage pour pratiquer la perfection et éviter toute faute volontaire, au moins ne souillons jamais notre âme d'aucun péché mortel. Lisez le ch. XI du livre IV de *l'Imitation*.

## **CINQUIÈME MÉDITATION. MALICE DU PÉCHÉ MORTEL DANS UN PRÊTRE.**

Je ne suis pas surpris d'entendre saint Jean Chrysostome dire ces paroles : « Rien n'offense autant Dieu que le péché du prêtre. - Nulla re Deus tantum offenditur, quam quod indigni et peccatores sacerdotii dignitate præfulgeant » (*Hom. 41 in Matth*). Si comme l'enseigne le Docteur Angélique la malice du péché est d'autant plus grande que celui qui le commet est plus instruit et plus ingrat, quelle gravité n'atteindra pas le péché du prêtre ?

I. Le péché du prêtre est précédé d'une plus grande connaissance.

II. Il est accompagné d'une plus noire ingratitude.

II. Il est suivi d'un plus juste ressentiment de la part de Jésus.

### **I. IL EST PRÉCÉDÉ D'UNE PLUS GRANDE CONNAISSANCE.**

C'est ce qui donna un caractère si considérable de gravité à la révolte de Lucifer. Lui qui était « signaculum similitudinis, plenus sapientiæ » (Ezech. xxviii, 12), le sceau de la divine ressemblance, rempli de sagesse et de beauté, il s'est élevé contre Dieu !... C'est ce qui rendit les Juifs inexcusables : « ayant connu Dieu, ils ne L'ont pas glorifié comme tel » (Rom. I, 21). C'est ce que le Sauveur leur reprochait en face : « Si Je n'étais point venu, et que Je ne leur eusse point parlé, ils n'auraient point le péché qu'ils ont ; mais maintenant, ils n'ont point d'excuse de leur péché » (Jean, xv, 22). Et quelle excuse pourrez-vous apporter, ô prêtre du Très-Haut ? Direz-vous, par hasard, comme saint Paul : « Ignorans feci ? » (I Tim. I, 13) N'étiez-vous pas la *lumière du monde* ? Vos lèvres ne devaient-elles pas garder la science ? N'avez-vous pas maintes fois enseigné le chemin qui conduit au ciel ; n'avez-vous pas souvent entendu et annoncé les vérités éternelles ?... Oui, mon Dieu, « incerta et occulta sapientiæ tuæ manifestasti mihi » (Ps. L, 8). Pardon, ô mon Dieu, « quia stulte egi nimis » (II Reg. xxiv, 10).

### **II. IL EST ACCOMPAGNÉ D'UNE PLUS NOIRE INGRATITUDE.**

Combien l'ingratitude du peuple Juif ne fut-elle pas sensible à Jésus-Christ ? Choisi parmi toutes les nations de la terre pour être Son peuple spécial, délivré de la servitude de Pharaon par de si grands prodiges, nourri durant quarante années entières de la manne tombée du ciel, enrichi de si nombreux privilèges, il en vint à ôter la vie à Son Dieu, à Son Seigneur, le suspendit à un infâme gibet ! O monstrueuse ingratitude !

Mais que sont ces faveurs si on les compare à celles dont Dieu vous a comblé, ô prêtre du Très-Haut ? Il vous a choisi parmi une infinité de jeunes gens plus innocents que vous... Il vous a délivré de tant de dangers... Il vous a élevé à une si haute dignité... et depuis un si grand nombre d'années, Il vous nourrit de Son divin Corps et de Son Sang précieux. Comme à un autre Josué, ce n'est pas le soleil matériel qu'il vous est donné d'arrêter ; mais est-ce que le Soleil de Justice n'obéit pas chaque jour à votre voix pour descendre en vos mains ? Ce n'est pas aux nuées que vous commandez, comme Elie ; mais vous ouvrez le ciel même, et vous fermez les abîmes. Vous n'êtes pas un thaumaturge qui commande aux éléments, mais changé en un autre Dieu, vous enchaînez la mort et les démons : « Post Deum, terremus Deus » (Clem. Const. Ap. lib. 2). Et vous seriez assez ingrat pour vous révolter contre votre bienfaiteur ! Vous seriez assez traître pour Le crucifier de nouveau ! Et tout cela pour un vil plaisir d'un moment ! « Il n'y a rien que mon maître n'ait mis en mon pouvoir ; rien qu'Il ne m'ait confié : - Quomodo ergo possum hoc malum facere ; et peccare in Deum meum ? » (Gen. xxxix, 9) Ainsi parlait Joseph. Quel langage tiendrez-vous ?

### **III. IL EST SUIVI D'UN PLUS JUSTE RESENTIMENT DE LA PART DE JÉSUS.**

Combien Dieu n'a-t-Il pas raison de se plaindre avec le prophète et de vous dire : « Si inimicus meus maledixisset mihi, sustinuissem utique » (Ps. LIV, 13). Si un infidèle, un hérétique, un impie M'avait offensé, cela m'aurait été sensible ; mais Je l'aurais souffert plus patiemment, car Je ne pouvais guère attendre autre chose d'eux. Mais vous, Mon prêtre, « homo unanimitatis », vous qui êtes mon vice-gérant, qui avez la même mission que moi ; « dux meus », le guide de Mon peuple ; « notus meus », vous qui à tant de titres êtes Mon ami, Mon intime, le confident de Mes secrets... « qui dulces mecum capiebas cibos », vous qui vous asseyez avec Moi à Ma table, et à quelle table ! « In domo Dei ambulavimus cum consensu », ah ! nous allions de compagnie dans la maison de Dieu, poursuivant le même but !... Et vous, traître,

vous vous êtes révolté contre Moi ! Que vous ai-Je donc fait pour Me maltraiter ainsi, et pour vous servir de Mes dons et de Mes bienfaits contre Celui qui vous les dispensait avec tant de libéralité ? « Populo meus, quid feci tibi ? »

Fruit. - Prenez dans vos mains votre crucifix et dites : Que pouviez-Vous faire de plus pour moi, ô mon Dieu ?... Que pouvais-je donc faire de plus contre Vous?... Que devrai-je faire désormais pour un Dieu qui a tant fait pour moi ?

Lisez : *Imitation de Jésus-Christ*, livre IV, ch. VII.

## SIXIÈME MÉDITATION.

### EFFETS DU PÉCHÉ MORTEL DANS UN PRÊTRE.

Imaginez-vous que vous êtes devant Dieu, comme un coupable chargé de chaînes, tiré de la prison et conduit au tribunal pour être jugé. Confus et tremblant demandez-lui Sa lumière pour comprendre du moins le mal que vous avez fait.

Le prêtre en péchant cause :

I. Des maux immenses à l'Eglise.

II. Des maux immenses à lui-même.

#### I. LES MAUX IMMENSES QU'IL CAUSE À L'ÉGLISE.

Saint Jérôme l'a dit : « Grandis dignitas sacerdotum, sed grandis ruina si peccent » (Hieron. *in Ezech.* XLIV). Cette ruine est tellement grande que saint Grégoire n'hésite pas d'affirmer ceci : « Dieu ne peut tolérer un plus grand mal dans l'Eglise que celui de permettre de donner le mauvais exemple à ceux qu'il a placés pour corriger les autres, et de pécher, à ceux qui devraient faire la guerre au péché » (Greg. past. p. I, c. 2, n. 4). En effet, si le peuple vient à connaître la chute d'un prêtre, et combien cela est facile ! jour et nuit il le regarde d'un œil suspect et malin ; une foule de langues secouant toute espèce de frein, révèlent et exagèrent ses fautes... Quel scandale !... Quel déshonneur pour tout le clergé !... Les prêtres agissent ainsi..., il ne doit donc pas y avoir péché à cela... Combien de séculiers pêchent, mettant de côté tout frein et toute pudeur, parce qu'ils ont vu un prêtre pécher ! « Quidquid feceris, id omnes sibi faciendum putant » (Hieron. *ad Eliod.*) Ils pensent bientôt et ils disent que tous les ecclésiastiques sont comme lui ; et ils arrivent à chanceler dans la foi, et à se persuader que les sermons, les Sacrements et l'Evangile lui-même ne sont que des impostures et des inventions humaines. Peut-il y avoir de plus grand mal ? Et sur qui retombe un pareil scandale et un tel péché, sinon sur celui qui y a donné occasion et sujet par sa conduite scandaleuse ?

Et comment réparer ces maux ? Les prêtres, les curés, les missionnaires pourront bien employer leur zèle infatigable, sacrifier leur repos, leurs intérêts, leur santé même, et jusqu'à leur vie, afin de remédier à un si grand mal : tout sera inutile, tout s'en ira en pure perte devant les préventions que le scandale d'un prêtre a fait naître dans le cœur des fidèles... Et vous ne tremblez pas, mon frère !... Et vous n'êtes pas épouvanté à la pensée des comptes terribles que le Seigneur un jour vous demandera... « Sanguinem autem ejus de manu tua requiram » (Ezech. III, 18). Si celui qui avait gardé enfoui son talent a été jeté dans les ténèbres extérieures (Matth. v, 20), quel châtement ne devra pas attendre celui qui aura employé la fourberie, les conseils mauvais, les caresses, les violences, l'orgueil, l'autorité même du caractère sacerdotal, et peut-être les sacrements eux-mêmes pour arracher des âmes à Dieu, pour les jeter dans l'enfer ? « Je vous que c'est une terrible et effroyable chose, s'écrie saint Jean Chrysostome ; un homme possédé du démon ne ferait tant de mal à l'Eglise qu'un prêtre souillé par le péché » (*hom. 83 in Matth.*).

#### II. LES MAUX QU'IL SE CAUSE À LUI-MÊME.

Est-ce que cela te paraît peu de chose, ô prêtre, d'être obligé de rendre compte à Dieu des maux immenses et irréparables que tu as causés à l'Eglise en péchant ? Si un seul péché est, pour le simple fidèle, la source d'un si grand mal que Jérémie s'écrie avec tant de raison : « Scito et vide, quia malum et amarum est reliquisse Dominum Deum tuum » (Jer. II, 19) ; si un juste quelconque perd, par le péché, la grâce et l'amitié de Dieu, et avec elle le droit qu'il avait à la possession du royaume des Cieux ; si, outre la qualité d'enfant de Dieu... il perd la joie... la paix et la liberté de l'âme... le fruit et le mérite de toutes ses bonnes œuvres passées... la participation aux biens infinis et à la gloire de Jésus-Christ, que devons-nous dire du prêtre ?

Ah ! vous ne considérez pas ces choses ; et en vous voyant les anges s'écrient : « Hæccine est urbs perfecti decoris ? Quomodo obscuratum est aurum et mutatus est color optimus ? » (Thren. IV, 1) Au moins, si vous n'aviez à pleurer qu'un seul péché ! Mais hélas ! le péché mortel dans un prêtre est presque toujours accompagné d'une série incalculable de fautes ; l'habitude du péché s'enracine en lui, et rend très difficile sa conversion ! Et en effet, s'il tombe dans le péché mortel, comme il se trouve dans une nécessité continuelle d'administrer la Sainte Eucharistie et les autres sacrements, quel danger ne court-il pas à chaque instant de commettre d'énormes sacrilèges ?... Mais, vous me direz : un acte de contrition suffit... « quando de est copia confessarii », et qu'on est obligé de célébrer. Je le veux bien. Toutefois, hélas ! combien se laissent tromper par la cupidité, par de vaines subtilités, par une maudite honte ! Mais supposez qu'il n'y a ici rien de tout cela : qui donc peut m'assurer que cette contrition est souveraine, surnaturelle, universelle et efficace ?... Et s'il vous arrive de célébrer même une seule fois en état de péché ! Et si, comme il arriva dans la condamnation de Pirrus par l'ordre du Pape Théodore, le sang de Jésus-Christ vient mettre le sceau à votre réprobation ! Pauvre prêtre !... Et si, après avoir contracté une mauvaise habitude, vous continuez imperturbablement à pécher et à célébrer sacrilègement, combien votre conversion sera difficile ? « Quam difficile surgit, quem tanta moles consuetudinis premit » (August.). Et combien alors vous sera-t-il facile de vous désespérer et de vous damner éternellement ? « Actus peccandi crebro iteratus consuetudinem parit ; consuetudo parit quasi agendi necessitatem ; necessitas parit impossibilitatem ; impossibilitas parit desperationem ; desperatio damnationem » (Bern. de *Consider.*)

Fruit. - Prosterné aux pieds de Jésus; dites-lui avec le pieux cardinal Bona :

« Quid fui, Domine, et quid ero ? Fui nihil, sum et ero forte nihilo pejus. Fui conceptus in peccato originali, sum plenus peccato actuali, et quis scit an ero condemnatus poenæ gehennali ? Fui miserabilis in ingressu, sum miserabilis in progressu, miserimus ero in egressu. Cum nihil essem, fui in periculo damnationis, et sine spe salutis ; et jam sum in spe dubia et gravi periculo; ero aut ex re sperata felix, aut ex periculi successu infelicissimus. Sic fui, ut non damnari non possem ; sic sum, ut salvari vix possim : sic ero, ut in æternum sim damnatus, aut in æternum salvus. Quid fuerim scio, quia fui pessimus : quid sim nescio, quia de gratis incertus : quid ero ignore, quia de salute dubius. Quod fui, Domine, ignosce ; quod sum corrige ; quod ero, dirige : dirige inquam a malo præterito, in bono præsentis, ad præmium futurum » (Card. Bona *Horol. ascet.*).

## **SEPTIÈME MÉDITATION. SUR L'INCONTINENCE.**

Imaginez-vous que vous êtes comme un coupable chargé de chaînes, qu'on fait sortir de son cachot pour le conduire devant le roi en personne. Confus et tremblant, demandez à Dieu une vive lumière pour comprendre le mal que vous avez fait.

Le péché d'incontinence fait que le prêtre est l'être

I. Le plus abhorré de Dieu.

II. Le plus méprisé des hommes.

III. Le plus cruel ennemi de lui-même.

### **I. IL EST ABHORRÉ DE DIEU.**

Le Dieu qui fit tomber une pluie de feu sur Sodome et Gomorre ; qui fit mourir vingt mille personnes de la tribu de Benjamin, qui engloutit le monde dans un déluge universel à cause du péché d'impureté, de quels châtiments ne foudroiera-t-il pas le prêtre déshonné ? Il a enlevé la vie à Oza (II Reg. VI) parce que, ainsi que le pensent différents commentateurs, ayant eu le jour précédent des rapports légitimes avec sa propre femme, il avait touché l'arche ; quelle punition n'infligera-t-il pas au prêtre qui ose **toucher de ses mains impures** et recevoir Son Corps sacré ? Ah ! Seigneur, cette arche que le peuple hébreu était obligé d'entourer de tant de respect n'était pas autre chose qu'une figure de l'arche adorable de la nouvelle alliance !... Et encore à combien de personnes l'action d'Oza ne semblera-t-elle pas pour ainsi dire digne d'éloge, puisqu'il ne porta la main sur l'arche que parce qu'elle chancelait et se trouvait en danger de tomber ! Et pour une ombre d'impureté, un si terrible châtiment !

### **II. IL EST MÉPRISÉ DES HOMMES.**

Il est certain que le péché impur obscurcit et détruit toutes les belles qualités qui peuvent ennoblir un prêtre et le rendre distingué. Qu'il soit humble, sage, charitable, zélé ; qu'il jouisse de la meilleure réputation : un seul péché d'impureté suffira pour lui faire perdre la considération dont il est entouré, et pour ternir l'éclat de ses autres vertus... Quand il était encore chaste, quel respect, quelle vénération il inspirait même aux impies ! Sa seule présence suffisait pour les déterminer à se composer et à changer de conversation. « Silete, Bernardinus adest », se disait-on, en le voyant, comme autrefois les libertins à l'approche de saint Bernardin de Siennes... Mais a-t-il le malheur de commettre un péché impur ? Quels que soient les prodiges qu'il pourrait faire, tout est perdu pour lui : « Et tu vulneratus es sicut et nos » (Is. XIV, 10), lui disent les mondains avec un sourire amer. Vous qui disiez des choses si merveilleuses sur la belle vertu de chasteté, vous que le Seigneur avait comblé de tant d'honneur et de privilèges, « comparatus es jumentis insipientibus, et similis factus es illis » (Ps. XLVIII, 13). Et peut-être vous êtes pire qu'eux ! O ignominie ! O dégradation !

Si au moins cette tache hideuse ne déshonorait que le coupable ; et si elle n'atteignait pas tous les prêtres innocents ! Mais hélas ! à cause de vous, prêtre incontinent, tout le clergé verra s'élever contre lui d'injustes préventions... à cause de vous, l'Eglise, cette digne épouse de l'Agneau immaculé, se verra méprisée, vilipendée... à cause de vous, les impies diront : « Sicut populus, sic sacerdos » (Is. XXIV, 2).

Gardez-vous donc, dit Jésus au cœur du prêtre, gardez-vous de marcher dans le chemin de l'iniquité ; il est facile d'y entrer, mais il est plus difficile d'en sortir. Et puisque vous vous trouvez entouré d'ennemis, puisque le démon tente le prêtre de préférence aux autres, à cause des triomphes sans nombre que sa chute lui assure, marchez avec une grande circonspection. « Vidi cedros Libani turpiter corruiisse, de quorum sanctitate non magis quam Ambrosii et Hieronimi dubitasset », s'écriait en gémissant saint Augustin, Ne vous fiez pas à votre chasteté passée ; considérez que vous n'êtes pas plus saint que David, ni plus fort que Samson, ni plus sage que Salomon.

### **III. IL EST À LUI-MÊME SON PROPRE ENNEMI.**

« Abyssus abyssum invocat » (Ps. XLI, 8). Une seule chute ouvre la porte à une infinité de pensées mauvaises, et à mille œuvres d'injustice, d'impiété, de sacrilège, pour soi et pour les autres. Ensuite la force de l'habitude, la violence de la passion aveuglent l'esprit, et endurecissent le cœur, au point que rien ne fait plus d'impression, ni les avis des parents, ni les supplications des bons, ni la correction des supérieurs, ni même les murmures du public.

Rien ne peut retenir l'impudique, ni le caractère, ni l'âge avancé, ni la perte de l'honneur, des biens, de la vie, de l'âme même. Les lumières intérieures, les remords de la conscience, les plus effroyables infirmités, la mort subite, les plus horribles châtiments, il méprise tout. Le jugement, l'enfer, l'éternité sont des choses qui ne disent rien au cœur impur : il semble qu'il ne craint rien de tout cela ; et même qu'il n'y croit pas.

Et un abîme de maux si terribles ne vous épouvante pas, mon fils ! « Ne dicas : peccavi, et quid mihi accidit triste ? Altissimus enim est patiens redditor » (Eccl. v, 4). Je suis patient, dit le Seigneur, parce que J'ai une éternité pour vous récompenser si vous êtes chaste, et pour vous châtier si vous vous obstinez dans votre impureté... Mais sera-t-il possible que pour un vil et grossier plaisir d'un moment, vous vouliez Me crucifier... vous vouliez renoncer à la paix... à la joie de l'âme... aux délices ineffables du ciel... Regardez-Moi ; Je suis suspendu à cette croix par amour pour vous... Je veux vous sauver, J'en atteste ces plaies, bien que mille fois, méprisant le grand amour que Je vous porte, vous ayez voulu que Je vous condamnasse.

Si rien de tout cela n'a pas encore pu vous ébranler, considérez la terrible sentence de saint Chrysostome. « Si privatum pecces, nihil tale passurus es : si in sacerdotio peccasti, periisti ». Paroles formidables qu'un Père de l'Eglise aussi saint et aussi grave n'aurait pas prononcées, s'il n'avait pas connu la série interminable de péchés qu'entraîne ordinairement une chute mortelle dans un prêtre. Un jour saint Alphonse de Liguori citait ces paroles dans la maison de Torquatus devant un nombreux clergé auquel il donnait les exercices de la retraite. Un des prêtres qui était là, malheureusement trop connu pour son impudicité, entendant ces mots : « Vous avez péché étant prêtre, vous êtes donc perdu », s'écria : « Nego consequentiam ». Mais Dieu se chargea de la lui prouver, le jour suivant. Il eut la témérité de célébrer la messe ; mais quand il prononça ces mots : « Judica me, Deus », Dieu fit ce qu'il Lui demandait ; et l'infortuné pécheur fut frappé de mort subite. Qui donc ne se prendra pas à trembler ?

Fruit. - Je dirai, durant le jour, avec l'heureuse Thaïs convertie : « Tu qui plasmasti me, miserere mei ».

Vous pouvez lire le Chapitre XXV du I<sup>er</sup> livre de *l'Imitation*.

Tome I - pp. 278 à 291

## CHAPITRE I

### EXCELLENCE DE LA SAINTE MESSE.

#### DIGNITÉ DE CE SACRIFICE. - PURETÉ ET RESPECT DONT DOIT ÊTRE REMPLI CELUI QUI L'OFFRE.

##### *DIGNITÉ DE CE SACRIFICE.*

« Mon affection n'est point en vous, prêtres de la loi ancienne, et Je ne recevrai point de présents de votre main, dit le Seigneur des armées. Car depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, Mon Nom est grand parmi les nations, et l'on Me sacrifie en tout lieu, et l'on offre à Mon Nom **une oblation toute pure** » (Mal. I, 11). Ainsi parle Dieu par la bouche du prophète Malachie.

« Parce que sous l'Ancien Testament, selon le témoignage de l'Apôtre saint Paul, il n'y avait rien de parfait à cause de la faiblesse du sacerdoce Lévitique, il a fallu, Dieu le Père des miséricordes l'ordonnant ainsi, qu'il se levât un autre prêtre selon l'ordre de Melchisédech. Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui pût consommer et mener à perfection tout ce qui devait être sanctifié ».

« Or, quoique notre Seigneur Dieu dût une fois S'offrir Lui-même à Dieu Son Père en mourant sur l'autel de la croix pour y opérer une rédemption éternelle, néanmoins, parce que Son sacerdoce ne devait point être éteint par Sa mort pour laisser à l'Eglise, Sa chère Epouse, un sacrifice visible tel que la nature des hommes le demande ; sacrifice qui représentât le sacrifice sanglant qui devait s'accomplir une fois sur la croix, qui en conservât la mémoire jusqu'à la fin du monde, et qui en appliquât la vertu salutaire pour la rémission des péchés que nous commettons tous les jours ; dans la dernière Cène, la nuit même qu'Il fut livré, montrant qu'Il était établi prêtre pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech, Il offrit à Dieu le Père Son corps et Son sang sous les espèces du pain et du vin ; et, sous les mêmes symboles, les donna à prendre à Ses Apôtres, qu'Il établissait alors Prêtres du Nouveau Testament ; et par ces paroles : « *Faites ceci en mémoire de Moi* » (Matth. xxvi, Luc xxii, 19), leur ordonna à eux et à leurs successeurs dans le sacerdoce de les offrir, comme l'Eglise Catholique l'a toujours entendu et enseigné ».

Telles sont les graves paroles dont se sert le Concile de Trente pour exposer l'institution, la divinité et l'admirable excellence du Saint-Sacrifice de la Messe. Et que peut-on imaginer de plus merveilleux et de plus ineffable ? Un sacrifice qui surpasse infiniment en valeur tous les sacrifices de l'ancienne loi ; un sacrifice qui ne consiste pas dans l'offrande du sang des animaux, mais dans celle d'une victime *pure, sainte et immaculée* ; capable par elle-même de rendre à Dieu l'honneur qu'Il mérite, d'effacer tous les péchés du monde, de nous obtenir des grâces et des faveurs infinies ; un sacrifice au mérite et à l'efficacité duquel participent non seulement les membres de l'Eglise militante, justes et pécheurs, mais encore les âmes qui expient leurs fautes en Purgatoire, et jusqu'aux Saints qui triomphent dans les cieux ; un sacrifice qui, par lui-même donne plus de gloire à Dieu que ne pourraient le faire les Anges, les Saints, et une infinité de mondes peuplés de créatures innombrables portant dans leur cœur pour Dieu un amour plus ardent et plus pur que celui dont brûlent les séraphins ; en un mot, un sacrifice qui est la représentation et la continuation du grand sacrifice de la Croix ! Quoi de plus excellent et de plus divin !

« Hujus quippe oblatione placatus Dominus, gratiam et donum poenitentiae concedens, crimina et peccata etiam ingentia dimittit. Una enim eademque est Hostia, idem nunc offerens sacerdotum ministerio, qui se ipsum tunc in Cruce obtulit, sola offerendi ratione diversa » (Trid, sess. 22, c. 2).

C'est une vérité, d'après le Concile de Trente, que la Sainte Messe ne diffère pas de l'auguste Sacrifice du Calvaire, sinon par la manière dont il est offert ; sur la Croix, ce sacrifice adorable fut offert avec effusion du sang ; et sur l'autel, à la messe, il est offert sans effusion du sang ; sur la Croix, Jésus-Christ s'est offert par Lui-même, ici Il s'offre par le ministère du Prêtre. Et malgré cela, sous beaucoup de rapports, il semble que la messe ait de grands avantages sur le sacri-



fice du Calvaire. Qui donc en effet n'est pas surpris de voir le Fils de Dieu, assis triomphant à la droite de Son Père, l'œuvre de la rédemption du genre humain accomplie, vouloir malgré cela descendre tous les jours à la voix du prêtre, du trône de Sa gloire, **dans les mains quelquefois impures** d'un vil ver de terre? O excès d'un amour infini ! O auguste et divin Sacrifice ! Sacrifice divin par sa *continuation* ; sur la Croix, il s'est accompli une seule fois ; sur l'autel, il se renouvelle un nombre infini de fois chaque jour. Sacrifice divin par son *immensité* ; celui du Calvaire s'accomplit seulement à Jérusalem ; mais celui de la messe est offert dans tout l'univers Catholique. Sacrifice divin *par sa durée*. Celui de la Croix dura trois heures ; celui de l'autel subsiste depuis dix-huit siècles, il durera jusqu'à la consommation des siècles. Sacrifice divin *par la manière* dont Jésus-Christ s'offre ; car Il s'immole, mais sans douleur ; Il est mangé, mais sans destruction ni lésion aucune ; Il règne sur l'autel, comme dans le Ciel, mais sans splendeur ni majesté. Et vous, prêtre, vous êtes l'instrument de tant et de si étonnantes merveilles ! Que dis-je, l'instrument ? Vous êtes le ministre, le représentant, le lieutenant de ce Dieu ! Vous êtes un autre Dieu ! *Post Deum terrenus Deus* (saint Clément, *Constit. Apost.*).

#### **PURETÉ ET SOIN QU'IL FAUT POUR CÉLÉBRER.**

Deux fermes résolutions, vénérables Prêtres, devront être le fruit de ce que nous venons de dire sur l'excellence et les avantages de la Sainte Messe.

##### **1. Ne jamais omettre de la dire, toutes les fois que nous le pourrons.**

Telle était la pratique du vénérable Bède, de saint Alphonse de Liguori, et de beaucoup d'autres saints non moins humbles que fervents. « Car, le prêtre qui n'étant empêché par aucune raison légitime, ne célèbre pas, prive, autant qu'il est en lui, la Très Sainte Trinité, de la plus grande gloire, du plus insigne honneur qui puisse lui être rendu ; les anges, d'une souveraine allégresse ; les pécheurs, de leur pardon ; les justes, des secours et des grâces dont ils ont besoin, les âmes du Purgatoire, d'un soulagement considérable ; l'Eglise, du bienfait spirituel de Jésus-Christ Lui-même, du remède par excellence » (Beda, *de venr. Sacr.*). Ah ! célébrer uniquement pour avoir les honoraires de la messe, que ce serait honteux ! Que ce serait montrer peu d'esprit de foi !

##### **2° Célébrer avec toute la pureté, tout le soin, tout le respect intérieur et extérieur possible.**

Telle est la seconde et la principale résolution que devraient nous suggérer ces réflexions sur la Sainte Messe. Nous y sommes obligés par le Saint Concile de Trente, dont nous venons de citer les graves paroles ; et la grandeur, la sainteté de cet auguste et ineffable mystère nous en fait un devoir. Aussi, comme disait saint Jean Chrysostome :

« Quel rayon de soleil serait assez pur et assez resplendissant pour mériter d'être l'image même imparfaite de **ces mains** qui touchent et distribuent la chair de Jésus-Christ ? Et quelle sainteté devrait orner cette bouche qui se remplit chaque jour du feu de l'amour de Dieu ; et cette langue qu'empourpre le sang redoutable et cependant plein de suavité du Rédempteur ? » (Hom. 60, pop.)

Dans l'Ancien Testament, alors que les victimes n'étaient pas autre chose qu'une ombre obscure de cette Hostie Immaculée, Dieu éloignait du sanctuaire le prêtre qui avait la plus petite tache ; il ne suffisait pas qu'il fût exempt de péché ou de défaut moral, pour que le Seigneur l'acceptât ; et Dieu est allé jusqu'à dire dans le Lévitique : « Tout homme de votre race qui étant devenu impur s'approchera des choses qui auront été consacrées, et que les enfants d'Israël auront offertes au Seigneur, périra devant le Seigneur. Je suis le Seigneur » (Levit. xxii, 3). Quels châtiments donc réserve-t-Il au Prêtre de la loi nouvelle qui ose célébrer sans respect, et ce qui serait pire, **en état de péché mortel**. Dieu exigeait avec la plus grande rigueur qu'on éloignât du sanctuaire tout ce qui n'était pas en harmonie avec sa grande sainteté : « Auferte omnem immunditiam de Sanctuario » (II Paral. xxix, 5). Il voulait que ceux qui touchaient les vases matériels du sacrifice, fussent **purs et sans tache** : « Mundamini qui fertis vasa Domini » (Is. lii, 11). Combien n'exigera-t-Il pas qu'ils soient **purs et irrépréhensibles**, les prêtres de la loi de grâce, puisqu'il y a une si grande différence entre la figure et les choses figurées, entre ces vases et ceux dont nous sommes chargés, entre le sang des animaux et celui de l'Agneau Immaculé, entre ce sacerdoce et celui de Jésus-Christ !

Si uniquement pour s'être moqués du prophète Elisée, quarante-deux enfants furent cruellement déchirés par des ours voraces (IV Reg. ii) ; si Oza fut frappé de mort subite pour avoir touché de sa main l'Arche du Seigneur, sur le point de tomber à terre (II Reg. vi) ; si Nadab et Abiud furent consumés par des flammes dévorantes au pied de l'autel, uniquement pour avoir manqué à certaines règles concernant le feu du sacrifice (I Reg. vi) ; si cinquante mille Betsamites périrent tout à coup pour avoir regardé avec peu de respect l'Arche d'alliance (I Reg. vi) ; **comment Dieu châtiara-t-Il le prêtre sacrilège qui monte à l'autel coupable d'une faute grave**, ou qui traite sans respect Celui qui inspira les Prophètes, le Saint des Saints, Jésus-Christ Lui-même !

Dieu l'avait déjà dit par la bouche du prophète Jérémie, et il le répète par l'organe du Concile de Trente : « Maledictus, qui facit opus Domini fraudulenter » ; ou comme d'autres lisent, « negligenter » (Jerem. XLVIII, 19). Avez-vous bien considéré, vénérables Prêtres, **combien cette parole Maledictus est épouvantable ?** La malédiction d'un père et d'une mère a déjà des effets terribles ; mais que sera la malédiction d'un Dieu tout-puissant ? Sa bénédiction est la source de tous les biens ; mais Sa malédiction ! ! ! Dieu maudit le figuier et à l'instant il se dessèche (Marc, xi, 21) ; Il maudit la terre, et elle devient stérile (Gen. iii) ; Il maudira les réprouvés, et ils seront éternellement et infiniment malheureux... Combien est terrible, épouvantable ce mot *Malédiction* !...

Nous trouvons dans l'Écriture deux sortes de malédictions ; une particulière et moins épouvantable, une générale et affreuse terrible. Dans la première, Dieu énumère les maux qui en devront être la suite ; en maudissant la terre, par

exemple, il ajoute : « Spinus et tribulos germinabit » (Gen. III, 18) ; Il maudit le serpent; et Il lui dit : « Super pectus tuum gradieris » (Gen. III, 14) ; Il maudit Chanaan et le condamne à être le serviteur des serviteurs de ses frères : « Chanaan servus servorum erit fratribus suis » (Gen. IX, 25). Ces malédictions sont certainement terribles ; mais elles se bornent à des maux et à des effets temporels. L'épouvantable, l'affreuse, la terrible malédiction est celle dont rien ne vient limiter le sens ; c'est celle-là dont Dieu se servira contre les réprouvés : « Discedite à me maledicti » (Matth. XXV, 44 ; c'est celle-là dont Dieu se sert ici contre le prêtre irrespectueux et sacrilège : « Maledictus qui facit opus Dei negligenter ». Et cette œuvre de Dieu, quelle est-elle, sinon l'œuvre la plus sainte, la plus divine, l'œuvre de Dieu proprement dite, la Sainte Messe ?

## CHAPITRE II MESSE SACRILÈGE.

Célébrer indignement est :

- 1° Un péché énorme en soi.
- 2° Un péché très sensible au cœur de Jésus-Christ.
- 3° Un péché très funeste au prêtre.

Pardonnez, vénérables Prêtres, *gens Sancta, nation choisie* (I Pet. II, 9), chrétiens du Dieu vivant, dieux de la terre, vicaires de Jésus-Christ, sauveurs du monde, dispensateurs de Ses miséricordes, médiateurs entre Dieu et l'homme; pardonnez, si je suppose possible parmi vous **le plus horrible et le plus détestable crime** qui se puisse imaginer, celui de **célébrer en état de péché mortel**. Et comment ne serait-ce pas vous faire le plus grand outrage, la plus grande injure ? Supposer un prêtre coupable du plus horrible attentat ! Oui, la supposition qu'il existe un semblable forfait serait une injure ; et réellement il serait impossible de le commettre si on avait toujours présent à l'esprit **combien ce péché est énorme** ; combien il est sensible à Jésus-Christ, et combien il est funeste à l'âme du prêtre. Mais hélas! comme on oublie cela facilement !

### **C'EST UN PÉCHÉ ÉNORME EN SOI.**

Que dirions-nous d'un impie qui jetterait sur le fumier le calice et les hosties consacrées ? Mais où trouver des immondices pires que **le cœur et les mains sacrilèges** d'un prêtre qui célèbre indignement ?

« Nolite dare sanctum canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos » (Matth. VII, 6). Y a-t-il une chose plus sainte, plus sacrée, une perle plus précieuse, que le trésor du ciel et de la terre, le Corps et le Sang de Jésus-Christ ? Et quoi donc de plus immonde, de plus opposé à la sainteté par excellence, pouvez-vous trouver qu'un prêtre en état de péché mortel, qu'un prêtre sacrilège ?

« Ex vobis unus diabolus est » (Jean, VI, 71). C'est ainsi que l'Eternelle Vérité, qui est aussi l'Eternelle Bonté appelle le premier prêtre qui fait une communion indigne ; Jésus ne dit pas : il ressemble, ni il est semblable ; mais, **il est un démon**. Qu'êtes-vous donc, ô prêtre, si vous avez célébré en état de péché mortel ? Ah! vous vous êtes rendu non-seulement semblable, égal à Judas, mais encore plus perfide et plus indigne que ce traître même.

Judas en effet n'a trahi qu'une fois Jésus ; et vous, vous Le trahissez toutes les fois que vous célébrez, que vous confessez, que vous administrez un sacrement... Judas, bien que prêtre et Apôtre du Seigneur, n'alla pas jusqu'à dire la Messe ! Et vous combien de fois avez-vous célébré ? Et en quel état ? Judas se présente aux princes des prêtres et leur dit : « Quid vultis mihi dare, et ego vobis eum tradam » (Matth. XXVI, 15). Et vous aussi, vous demandez : monde, passions, amis, créatures, quel profit, quel plaisir, quelle liberté m'accorderez-vous et je vous livrerai le Fils de Dieu ? La Sainte Ecriture appelle Judas un voleur (Jean. XII, 6) : mais en définitive, il ne déroba jamais que quelques aumônes appartenant au Sacré Collège ; mais vous, malheureux, vous volez le Corps, sacré de Jésus-Christ, contre la volonté de la Très Sainte Trinité, puisqu'elle vous l'a confié pour détruire les péchés, non pour les multiplier, pour sanctifier et non pour damner les âmes.

Il est vrai que, comme Judas, vous ne mettez pas Jésus-Christ entre les mains des Juifs ; mais hélas ! vous Le mettez entre les mains du démon maître de votre cœur. Judas a commis cette trahison quand Jésus était mortel et passible, mais vous la renouvez quand Jésus devenu impassible, règne immortel sur le trône de Son amour. La trahison de Judas apportait au moins quelque consolation à Jésus, en ce sens que des fruits nombreux en résultaient pour le salut du monde ; mais l'œuvre de la rédemption étant accomplie, quelle consolation reste au Seigneur après cette trahison sacrilège ? Quels fruits procurera donc à l'Eglise cette seconde passion, cette nouvelle mort que vous faites souffrir à votre Dieu ?... O prêtre, qui lisez et qui écoutez, n'avez-vous pas commis une semblable trahison ? S'il en était ainsi, ah ! tremblez, infortuné, car de vous aussi on pourrait dire : « Bonum erat ei, si natus non fuisset homo ille » (Matth. XXVI, 24) Oui, il vaudrait mieux que vous ne fussiez pas né, que votre âme, non moins que dans le cœur de Judas, Satan est entré, tandis que vous receviez l'hostie sainte : « Post buccellam introivit in eum Satanas » (Jean, XIII, 27). Et si maintenant désespéré, vous mouriez comme ce malheureux, ah ! quel serait votre sort ?

### **C'EST UN PÉCHÉ TRÈS SENSIBLE AU CŒUR DE JÉSUS.**

Cet innocent *Agneau qui n'a pas ouvert la bouche* (Act. VIII, 32), en se voyant flagellé, couronné d'épines, souffleté, couvert de crachats, crucifié, ne peut se contenir quand Il se voit trahi par un mauvais prêtre ; « Mon ami, qu'êtes-vous venu faire ici ? Quoi ! Judas, c'est par un baiser que vous trahissez le Fils de l'homme » (Matth. XXVI, 50) Ah ! n'entendez-vous pas aussi, vénérable frère, les reproches intérieurs qu'il vous fait ?

« Amice » vous dit-Il, non pas que vous méritiez encore ce doux nom, mais Il voudrait être votre ami, « ad quid venisti ?... » Je vous ai toujours traité comme un ami, vous confiant les secrets de Mon cœur, le prix de Mon sang, et jusqu'à Mon propre pouvoir ; vous étiez **Mon ennemi, Mon faux disciple** ; Je désirais vous convertir, faire de vous un ami véritable et un apôtre. « Et c'est avec un baiser que vous trahissez le fils de l'homme ! » C'est d'un signe d'amitié que vous vous servez pour couvrir une si grande inimitié et une si noire perfidie ? Mon Père céleste fatigué de tous les crimes qui se commettent dans le monde, et de tant d'outrages dont vous L'avez abreuvé, était sur le point de faire peser sur vous tout le poids de Sa juste indignation. Et Il se disait à Lui-même : J'ai châtié si rigoureusement les Anges rebelles, Oza, Nadab, Abiud et tant d'autres qui étaient moins coupables ; et Je souffrirais plus longtemps que Mon ministre, Mon représentant insulte Mon Fils dans le sacrement même de Son amour ! Je le châtierai, et Je ferai que l'enfer l'engloutisse tout vivant. Il allait exécuter son dessein ; déjà il tenait son bras levé sur vous ; mais Je Me suis interposé entre vous et Mon Père irrité. Et à l'instant même où Je M'offre pour être la victime de vos péchés, me réduisant à l'état d'humiliation dans lequel vous Me voyez, à ce moment même, vous Me donnez perfidement la mort ! Et vous Me crucifiez de nouveau dans ce sacrement de Mon amour ! Il ne suffit donc pas que Je sois mort une fois pour vous au milieu de tant d'horribles supplices ? Je dois donc encore mourir tous les jours entre vos mains sacrilèges ? Ce n'est donc pas assez que Je me voie méconnu par les infidèles, nié par les hérétiques, déshonoré et persécuté par tant d'impies, de mauvais chrétiens ? Faut-il que Je vois encore mon sang foulé aux pieds sur cet autel de mon amour ? Et foulé aux pieds par vous, prêtre indigne !

O combien cette noire perfidie, cette horrible trahison, est sensible au cœur de Jésus ! Si au moins, vous sentant l'âme percée de remords à la pensée de vos messes indignement célébrées, vous vous disiez, non plus avec l'accent du désespoir, comme Judas, mais avec un cœur brisé de douleur et véritablement repentant : « Peccavi tradens sanguinem justum » (Matth. xxvii, 4) ; si vous purifiiez votre âme par une bonne confession générale, alors ce divin Maître à qui Il répugnait de recevoir le baiser du perfide disciple, imprimerait sur votre front Ses lèvres sacrées. Vous n'auriez, pour mériter cette faveur, qu'à pleurer vos péchés comme Madeleine et Pierre repentant ; qu'à renoncer aux occasions du péché. Mais si vous voyant coupable de sacrilège, vous ne voulez pas vous décider à changer de vie, ah ! tremblez, indigne ministre du sanctuaire, car rien n'est funeste comme de célébrer, quand on a la conscience en mauvais état.

### **C'EST UN PÉCHÉ TRÈS FUNESTE AU PRÊTRE.**

Ah ! est-ce que vous ne tremblez pas en voyant la fin malheureuse du premier prêtre mauvais qui a communie dans la loi nouvelle ? Ne sentez-vous pas vos cheveux se dresser **d'horreur et d'épouvante** sur votre tête en pensant aux châtiments dont Dieu a puni dans la loi ancienne les profanateurs de quelques-unes des faibles figures des augustes mystères de nos autels ?

Mais si rien de tout cela ne vous touche, écoutez au moins un Prélat d'Espagne aussi savant que pieux (Lettr. past. de l'III<sup>m</sup>e D. Manuel Ferrer y Figueredo).

« Mon âme, il est une vérité que tu ne saurais jamais assez comprendre : c'est que, quand un prêtre a été assez osé, assez téméraire pour célébrer en mauvais état, il ne revient pour l'ordinaire jamais à résipiscence ; ce pas une fois fait, il suit son chemin sans horreur ; il s'accoutume à cela, dans la suite ; les remords finissent par ne plus se faire sentir, et quand cet aiguillon salutaire est émoussé, ah ! la ruine est presque certaine. En cet état, on ne connaît plus la douleur, le repentir, la crainte, la honte ; on ne pense plus à ses péchés ; on n'en rougit plus ; comment voulez-vous donc qu'on en brise la chaîne ?

« Qui pourra donc le tirer de cet état ? Est-ce que ce seront les sacrements qui le convertiront ? Au contraire ; les sacrements sont comme le sceau et la consommation de sa réprobation... *Il boit et il mange en eux*, dit saint Paul, *sa propre condamnation* » (I Cor. xi, 29). Qui le tirera de cet état ? Est-ce que ce seront les sermons qu'il prêche ou qu'il entend ? Mais il y a déjà longtemps que la parole de Dieu n'opère plus, ne produit plus d'effet, ni sur son esprit, ni sur son cœur. Est-ce que ce sera le terrible spectacle des mourants et des morts que l'accomplissement de ses devoirs l'oblige à avoir continuellement sous les yeux ? Cent fois, il a pu arriver que, en sa présence, dans ses bras, des pécheurs aient expiré, avec les marques les plus manifestes de réprobation, pour avoir, comme lui profané nos plus saints mystères, et toujours il les a regardés d'un œil sec et indifférent. Peut-être il conduit tous les jours des corps morts au cimetière ; et la présence de ces cadavres ne laisse pas dans son esprit la plus légère impression. Non ; il n'est pas possible de revenir à Dieu, quand les remords se taisent, et il n'y a plus de remords là où le sacrilège est invétéré. C'est pour cela que Luther disait à l'un de ses apostats : « *Voulez-vous n'avoir jamais de remords ? Eh bien, célébrez la messe* ». Le malheureux avait expérimenté le conseil qu'il donnait.

« Même à la mort, un tel prêtre ne se convertira pas. Bien que Judas n'ait communie qu'une seule fois, le diable aussitôt après la consommation de son sacrilège, s'empara de telle sorte de son âme qu'il mourut dans le désespoir. Combien un pareil malheur est plus à craindre pour le prêtre qui a vieilli dans la même faute ? Aux approches de la mort, la vive représentation de tous les sacrilèges de sa vie le jettera infailliblement dans un abattement, une défiance, un découragement capables de produire en lui le désespoir.

« Rappelons-nous la statue de Dagon. Placée dans le sanctuaire, elle reçut durant de longues années les grands honneurs : c'était l'idole devant laquelle on brûlait l'encens, on faisait des vœux, on apportait des offrandes ; c'était l'oracle que l'on consultait. Mais à peine l'Arche d'alliance escortée de tout le peuple fut-elle mise en sa présence par les prêtres du Seigneur, que, à son approche, la statue tombant par terre se brisa, et fut complètement réduite en poussière. Alors, l'allégresse de tout le monde se changea en tristesse ; et on n'entendit plus que gémissements là où un instant auparavant résonnaient encore les accents de la joie (I Reg. v).

« Avez-vous bien compris mon langage ? Oui ; et c'est d'un mauvais prêtre que je veux parler. Aujourd'hui, il a dans l'Eglise un caractère qui le fait respecter du peuple ; là, les honneurs du sanctuaire lui sont rendus ; il y reçoit



quelque sorte l'encens et les dons sacrés, il profite des revenus, il prononce des oracles et enfin, malgré le mauvais état de son âme, rien ne semble pouvoir troubler sa fausse sécurité ; mais quand on lui apporte l'Arche de la nouvelle Alliance, quand, accompagné de tout le peuple, le Fils de Dieu, le divin sacrement lui est présenté, le seul fait de l'approche de ce Corps adorable qu'il a tant de fois profané, n'est-il pas capable de jeter le désespoir dans son cœur ? Déjà je le vois d'avance comme une victime immolée à la vengeance de ce juste Juge, qu'il a si fréquemment et si indignement sacrifié sur nos autels. Si je l'observe avec attention, il me semble découvrir jusque dans la confusion et le désordre de ses pensées, le pressentiment de sa réprobation et les signes non équivoques d'un affreux désespoir ! »

## QUE DEVRA FAIRE LE PRÊTRE QUI SE SENTANT COUPABLE D'UNE FAUTE GRAVE, SE VOIT DANS L'OBLIGATION DE CÉLÉBRER ?

### QU'IL SE CONFESSE AVANT DE CÉLÉBRER.

Ceci n'est pas un conseil, mais un **précepte formel** de l'Apôtre et du Saint Concile de Trente : « Probet autem seipsum homo, et sic de pane illo edat et de calice bibat ; qui enim manducat et bibit indigne, iudicium sibi manducat et bibit » (I Cor. xi, 28). Quelles terribles paroles : on mange et on boit la sentence de sa réprobation ! Et afin qu'il ne vienne à l'esprit de personne qu'on peut s'être éprouvé suffisamment, en faisant un acte de contrition, le Saint Concile ajoute : « Celui qui se reconnaît coupable d'un péché mortel, quelque contrition qu'il lui semble en avoir, ne doit point s'approcher de la Sainte Eucharistie sans avoir fait précéder la confession sacramentelle. Ce que le Saint Concile ordonne devoir être perpétuellement observé par tous les Chrétiens, et même par les prêtres qui sont obligés de célébrer, pourvu qu'ils ne manquent point de confesseur. Si la nécessité oblige un prêtre de célébrer sans s'être confessé auparavant, qu'il le fasse au plus tôt. Celui qui enseignerait, qui prêcherait, qui affirmerait avec opiniâtreté le contraire, qu'il soit excommunié ! - Nullus sibi conscius peccati mortalis, quantumvis sibi contritus videatur, absque præmissa sacramentali confessione, ad sacram Eucharistiam accedere audeat : modo non desit copia confessarii. Quod si, necessitate urgente, sacerdos absque prævia confessione celebraverit, quam primum confiteatur. Qui contrarium doceret, prædicaverit, aut pertinaciter asseveraret, excommunicatus existat » (Sess. XIII, c. 7).

Ceci supposé, pour qu'un prêtre coupable d'une faute grave puisse célébrer sans commettre de sacrilège, il faut les trois conditions suivantes :

#### 1° Qu'il n'ait aucun confesseur sous la main : Desit copia confessarii.

Ceci ne veut pas dire que les confesseurs n'étant pas en grand nombre là où il réside, ou que n'ayant pas près de lui son confesseur ordinaire, il peut faire acte de contrition et prendre les ornements sacrés pour célébrer ; mais ces mots signifient que, un confesseur approuvé quel qu'il soit n'étant pas là, ou étant trop difficile à aborder, ou à cause du chemin qu'il faudrait faire, ou, raison de graves inconvénients, il peut alors dire la messe.

#### 2° Il doit y avoir nécessité urgente de célébrer.

Si ce par exemple, devait priver le peuple de la messe une fête ; si le prêtre en ne célébrant pas s'exposait à perdre réputation, ou à subir quelque grave désagrément ; mais celui de perdre l'honoraire de la messe ne serait pas suffisant pour autoriser en ce cas la célébration des saints mystères (S. Alph. Lig. Hom. Apost. tr. 15).

#### 3° Il faut avoir la contrition parfaite.

Considérant donc la Majesté infinie de l'offensé, la bassesse de celui qui s'est rendu coupable de l'offense, il faut détester sa faute plus que tout autre mal, uniquement parce qu'elle outrage un Dieu si bon et si digne d'être aimé. Il importe alors de se recueillir quelques minutes avant de commencer la messe, et de faire avec ferveur un acte de contrition, celui par exemple que nous avons mis dans notre *Manne du Prêtre*. « Nec sacerdos iterum celebret ante confessionem » (Ben. XIV, Syn. Diæc. lib. 12, C. 6).

La **grave obligation imposée par le Concile de Trente de se confesser le plus tôt possible** : *quam primum confiteatur* (Conc. Trid. Sess. 13, c. 7) reste encore à remplir. Ici, je vous conjure, vénérables Prêtres, par l'Hostie Sainte et Immaculée que vous offrez tous les jours à la divine Majesté, non seulement de rejeter cette scandaleuse opinion qui prétend que le mot *quam primum* n'est qu'un conseil, et qu'on doit lui donner ce sens *suo tempore*, c'est-à-dire quand le prêtre se confessera ; non seulement de repousser certaines opinions justement condamnées par Alexandre VII (Prop. 38 et 39, damn. 18 mars 1666) ; mais encore de ne pas attendre les trois jours accordés par les théologiens. Ah ! quel prêtre, quel curé surtout, pour peu qu'il ait de foi, pour peu qu'il désire se sauver, ne courra pas **à l'instant** se purifier dans le bain salutaire de la pénitence, se voyant exposé à administrer les sacrements, et à commettre un **horrible sacrilège** si la contrition n'est pas surnaturelle, souveraine, universelle, efficace et parfaite ? Et mériterait-il une grâce aussi précieuse qu'extraordinaire, celui qui ne profiterait pas d'une occasion favorable pour se confesser, ou qui, retenu par des motifs frivoles, ne la rechercherait pas ? La mériterait-il ce prêtre qui, se rappelant durant le Saint Sacrifice quelque péché commis ou qu'il a pu légitimement taire parce qu'il n'avait pas de confesseur capable d'absoudre les cas réservés, continuerait la Messe, et ne se confesserait pas le plus tôt possible, s'appuyant sur des sophismes insensés, et disant que le Concile n'a pas eu l'intention de parler du cas où il se trouve ?

Et si outre cela, quelqu'un osait célébrer, étant **suspens, interdit ou excommunié**, il doit savoir qu'en dehors des péchés graves qu'il commet en consacrant, communiant et administrant *indignus, indigne, indignissimo*, il tombe dans une telle **irrégularité, que si elle est publique, le Souverain Pontife seul peut l'absoudre** (Ex. c. 9, 18, 20. De Cler. Excom. et glos.). Si l'on communiait *scienter* après avoir mangé (Can. Nihil. 7, q. 1), on se mettrait dans le cas d'être excommunié.